

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Marie-Ève Bouchard M. Carl Germain M ^{me} Élisabeth Bergeron Mme Mélanie Girard Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Karine Lavoie M. Frédéric Gaudreault M ^{me} Laurie Girard M ^{me} Suzie Ménard M. Régis Lavoie	Partie syndicale : Partie patronale :	1. Ordre du jour	
		2. Compte rendu de la réunion du 30 janvier 2025	
		3. Organisation scolaire - Prévision de clientèle - Maternelle 4 ans	P
		4. Sécurité d'emploi - Calcul des effectifs - Prêts de service - Congés sans traitement - Affectation aux programmes particuliers	P
		5. Ententes - Clause 8-5.05.02 - Entente le Roseau - Groupe à plus d'une année d'études – Marie-Médiatrice	P
		6. Gestion des projets	P
		7. Marque employeur	P
		8. Bilan insertion professionnelle	P
		9. Aide à la classe	S
		10. Maternelle 5 ans	S
		11. Autorisation d'enseigner	P
		12. Autre sujet : a) Comité pour mieux accueillir et soutenir les employés qui arrivent d'un autre pays	S

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
--------------------------	-------------	------------------

1. Ordre du jour	Mme Gagnon fait la lecture de l'ordre du jour.	
2. Compte rendu de la réunion du 30 janvier 2025	Mme Gagnon fait les suivis du compte rendu de la réunion du 30 janvier 2025.	
Dénonciation affectation champ 1 – école institutionnelle (2023-06-20)	Après analyse, le CSS s'est questionné sur la raison pour laquelle les écoles Jean-Fortin et La Source sont séparées pour la confection des tâches. Après discussion avec la direction, il serait avantageux de jumeler les écoles. Il pourrait placer des enseignants du champ 1 où il est nécessaire de les avoir dépendamment du moment de l'année. Le SES propose de l'inclure dans les fonctions et responsabilités. Le CSS analysera à	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	nouveau, mais jumeler les écoles donnerait une meilleure flexibilité au milieu. Le SES croit qu'il y aura des impacts et que les enseignants devront être bien informés ainsi que le comité ÉHDAA-École qui aura un rôle important pour la répartition des heures en orthopédagogie. (2023-06-20) Aucune analyse n'a encore été faite. (2023-10-18) Mme Gagnon contactera la direction pour vérifier si c'est toujours d'actualité. (2024-03-19) La direction vérifiera si c'est encore nécessaire. Mme Gilbert ajoute que si c'est le cas, il faudra baliser. (2024-10-01) Mme Gagnon en a reparlé à Mme Thibodeau et aucun changement n'est à prévoir pour l'instant. (2025-04-29)	
Délai annulation demande de congé (2023-10-18)	L'an dernier, une entente verbale avait été convenue entre le CSS et le SES à l'effet que les enseignants avaient jusqu'à 16 h la veille d'un congé pour l'annuler. Le SES demande à ce que ce soit officialisé. Mme Gagnon propose de rédiger une note de service et de l'envoyer à tous les enseignants. (2023-10-18) Le CSS informe le Syndicat que l'entente est présentement en rédaction. (2025-01-30) Le projet d'entente est fait, il sera envoyé au SES d'ici la fin du mois de juin. (2025-04-29)	Terminé
Liste d'ancienneté (2024-03-19)	Le CSS informe le SES que la liste d'ancienneté est en vérification dans les milieux jusqu'au 27 mars. Le SES mentionne son mécontentement face à la grande quantité d'erreurs dans la liste qui a été envoyée au SES alors qu'elle n'avait pas été vérifiée par le CSS au préalable. Le CSS précise qu'en effet plusieurs erreurs ont été faites en raison du changement de façon de faire, mais qu'à l'avenir, il fera une vérification de la liste avant de la faire parvenir au SES. Afin d'éclaircir certains points de la liste d'ancienneté, comme les personnes retraitées au 30 juin et celles ayant obtenu un poste à l'automne, le CSS et le SES en parleront à leur table de travail. (2024-03-19) Le SES informe le CSS que selon la convention collective, pour la sécurité d'emploi c'est l'expérience réelle et non pas seulement celle du CSS qui compte. Le Centre de services scolaire régularisera la situation afin que, dans la liste d'ancienneté, l'expérience reconnue soit pareille pour tous. (2024-04-30) Une rencontre est à prévoir entre le CSS et le SES afin de vérifier les impacts et certains arrimages qui seront probablement à faire. (2024-10-01) Le Centre de services a trois postes E2 à donner. Des appels sont faits présentement. Mme Gilbert rappelle qu'il faut tenir une rencontre pour arriver à avoir une compréhension commune concernant la liste d'ancienneté et l'inscription des personnes retraitées au 30 juin sur celle-ci. (2025-01-30) Les trois postes E2 ont été octroyés. (2025-04-09)	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
Organisation scolaire (2024-10-01) • Clientèle • Moyennes • Liste des mentors • Bilan ajout demi-ressource maternelle 5 ans • Bilan soutien aide à la classe	Le CSS enverra au Syndicat la dernière version des tableaux de la clientèle et des moyennes ainsi que la liste des mentors. Pour le bilan de l'ajout d'une demi-ressource en maternelle 5 ans, Mme Gagnon mentionne qu'un travail est à faire, car le soutien à la classe est dans le même code budgétaire. Il faudra donc déterminer dans quel poste les sommes iront. Le bilan sera fait éventuellement. Le SES s'informe de l'annexe 49 au secondaire. Mme Gagnon demandera à Mme Thibodeau d'envoyer le bilan au SES. Concernant l'aide à la classe, M. Lavoie informe le comité qu'une formation d'une heure est offerte en volontariat pour les enseignants recevant une aide à la classe ainsi que pour les personnes en poste d'aide à la classe. Mme Bergeron mentionne qu'il devient difficile de déterminer à qui se référer, car la même personne fait plusieurs postes différents dans la même journée. (2024-10-01) Bilan ajout demi-ressource maternelle 5 ans Mme Gagnon mentionne qu'il est beaucoup plus complexe que prévu de déterminer les sommes réservées pour l'aide à la classe et pour la demi-ressource en maternelle. Un rappel de la répartition des ressources pour la maternelle 5 ans est fait, soit de débiter avec les groupes ayant le plus grand nombre d'élèves. Une particularité est soulevée du fait que les groupes évoluent durant l'année. Mme Gagnon mentionne que les sommes pour la demi-ressource ont été reçues hâtivement et qu'il y aura des sommes supplémentaires à recevoir. Il faudra attendre l'organisation scolaire pour répartir ces montants. Le SES soulève la problématique des heures pour la demi-ressource et des aides à la classe qui sont éclatées dans les milieux, alors que la répartition est clairement définie dans la convention. (2025-01-30) Le CSS a fait une présentation au Syndicat sur la répartition des ressources pour la maternelle 5 ans le 15 avril dernier. Comme les sommes seront mieux identifiables, la répartition sera plus facile l'an prochain. (2025-04-29)	Terminé
Priorité d'emploi • Liste de priorité • Banque pour contrat ordonnancée • Listes pour suppléance occasionnelle	Le Centre de services scolaire enverra la liste de priorité du secteur jeunes modifiée au Syndicat. Mme Gagnon amène une problématique du fait que le CSS ne sait pas si les enseignants ont leur brevet lorsqu'ils accèdent rapidement à la liste de priorité. Des discussions ont lieu pour trouver des pistes de solutions. Le SES fera un rappel aux nouveaux engagés lors d'une formation le 9 octobre pour qu'ils avisent le CSS dès qu'ils auront leur brevet. Le projet de la banque ordonnancée et la liste pour suppléance occasionnelle ont été envoyés au Syndicat.	✓

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
	Le CSS informe le SES qu'il reste des enseignants dans les champs éducation physique, adaptation scolaire et préscolaire-primaire. Il n'y a personne dans tous les autres champs. À la suite de discussions, Mme Gilbert propose d'informer les enseignants à savoir que s'ils prennent par exemple un remplacement en math de secondaire 1 et qu'ils remplissent les critères pour accéder aux listes, ils accéderont à ces dernières dans leur champ respectif et non dans le champ du remplacement occupé. M. Lavoie ajoute que l'université libère leurs étudiants pour qu'ils puissent faire de la suppléance. (2024-10-01) Concernant la liste de suppléance occasionnelle, une première rencontre entre le SES et le CSS a eu lieu pour regarder les critères pour l'accès à la liste de priorité. Présentement, aucune alerte ne peut être donnée dans le système lorsqu'une personne atteint l'équivalent des 35 jours consécutifs. D'autres rencontres suivront. (2025-01-30) Les parties syndicale et patronale ont fait chacune des rencontres de comité pour discuter des critères pour l'accès à la liste de priorité. Les parties se sont ensuite rencontrées pour en discuter. Le CSS doit faire une proposition des critères au Syndicat. Mme Gilbert ajoute que le projet de loi 100 du gouvernement risque d'avoir des répercussions sur la convention collective locale.	
Autres sujets :	Le SES désire connaître la façon dont les sommes de la mesure 15158 pour la valorisation du personnel scolaire ont été utilisées. Mme Gagnon fera des vérifications. (2025-10-01)	
b) Mesure 15158 (2025-10-01)	Une rencontre est à prévoir pour déterminer comment les sommes seront utilisées, car présentement aucun montant n'a été utilisé. Cette mesure fait partie des règles amendées de décembre, donc le CSS doit en prendre connaissance au préalable. (2025-01-30)	✓
c) Congé stagiaire (2025-10-01)	Le Syndicat demande que la prise de congé en lien avec l'accueil de stagiaires soit prolongée au 30 juin. Le CSS accueille la demande et fera part de sa décision au Syndicat ultérieurement. (2025-10-01)	
	Le SES informe le CSS qu'un maître associé a demandé un congé stagiaire et la secrétaire l'a informé qu'elle n'avait pas reçu les sommes pour ces congés et que ce serait seulement lorsque le stage serait terminé. Le CSS croit que c'est une situation isolée, car il n'y a eu aucun changement dans la procédure pour les congés stagiaires. Mme Gagnon fera des vérifications et ensuite un retour au syndicat. (2025-01-30)	✓
	Le Centre de services a envoyé une note de service à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux directions pour les informer que la somme pour les congés stagiaires sera donnée dès l'arrivée du stagiaire. De plus, que le stagiaire complète ou non son stage, le montant restera le même. Une rencontre avec les finances est à prévoir pour discuter de la façon de faire si un stagiaire faisait deux milieux. (2025-04-29)	
Projet Charles-Gravel (2025-01-30)	Mme Lavoie présente le projet de nouvel horaire pour l'école Charles-Gravel. Le SES s'assure qu'une consultation et un vote secret soient faits pour l'acceptation de l'heure du dîner et pour le projet global. Il précise également de déterminer à l'avance un pourcentage minimal d'acceptation. Mme Gagnon ajoute que ce projet devra être en consultation chaque année et ensuite voté. Comme l'heure du dîner est conventionnée, une entente devra être prise entre le SES et le CSS si le projet obtient les votes nécessaires. (2025-01-30)	✓
	Mme Lavoie mentionne qu'avec le nouvel horaire à Charles-Gravel, qui a été accepté à 77 %, il sera peut-être nécessaire de faire une entente avec le Syndicat pour l'heure du midi. (2025-04-29)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
3. Organisation scolaire • Prévion de clientèle • Maternelle 4 ans	Le CSS a déposé les prévisions de clientèle pour le primaire et le secondaire. Pour l'instant, ce sont 31 classes de maternelle 4 ans qui ouvriront.	
4. Sécurité d'emploi • Calcul des effectifs • Prêts de service • Congés sans traitement • Affectation aux programmes particuliers	Une rencontre pour la sécurité d'emploi a eu lieu. Les tableaux ont été déposés au Syndicat. Ils seront envoyés par courriel également. Pour les affectations aux programmes particuliers, ils sont tous reconduits, sauf une retraite en montessori. Le CSS désire avoir l'intérêt des gens avant le bassin. On note une hausse de clientèle au secondaire alors que c'est une baisse au primaire. À cette lecture, il est possible qu'il y ait des non-rengagés. Le CSS communiquera avec les personnes concernées avant de distribuer la liste. La prochaine lecture de clientèle est prévue le 8 mai.	
5. Ententes • Clause 8-5.05.02 • Le Roseau • Groupe à plus d'une année d'études – Marie-Médiatrice	En raison de la nouvelle organisation des heures des enseignants dans la nouvelle convention collective, la clause 8-5.05.02 occasionne des dépassements. Le SES et le CSS se rencontreront pour trouver des pistes de solutions d'ici la fin de l'année. Le CSS n'a pas de modification à apporter à l'entente Le Roseau. Le SES vérifiera auprès de la personne déléguée et s'il n'y a pas de modification, l'entente sera renouvelée telle quelle. Le CSS mentionne que l'école Ste-Rose aura des groupes à plus d'une année d'étude. Pour les autres écoles, le CSS vérifiera et fera un suivi.	
6. Gestion des projets	M. Lavoie présente les projets pédagogiques particuliers. Un bilan sur l'accessibilité à ces projets au secondaire a été fait. Il décrit les différents projets par école. On note que le nombre d'inscriptions désiré pour chacun des projets n'est pas encore atteint. Le CSS souhaite harmoniser pour le primaire, le secondaire et la FGA les stratégies de lecture et d'écriture pour la valorisation du français. Cette année, il actualisera le PAVO.	
7. Marque employeur	S'inscrivant dans le PEVR « employeur de choix », le CSS a repensé le logo pour trouver une image de marque qui se distingue des autres. Le but est d'attirer les gens et de donner un sentiment d'appartenance. Le slogan sera « l'art de cultiver le savoir ». La sortie publique de cette nouvelle marque employeur est prévue pour le 20 mai. Une infolettre spéciale sera émise pour la présenter et l'expliquer aux employés quelques jours avant la sortie officielle.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivis requis
8. Bilan insertion professionnelle	Ce point est reporté.	
9. Aide à la classe	Les mêmes critères ont été reconduits pour l'aide à la classe l'an prochain. Le CSS a fait un rappel aux directions de s'assurer que les heures prévues soient toutes dans la même classe. Lors du comité ÉHDAA, il a été nommé qu'il y aurait une certaine souplesse, à savoir si le besoin changeait au cours de l'année, le comité ÉHDAA-école pourrait décider de déplacer la ressource.	
10. Maternelle 5 ans	Le CSS a fait un rappel dans les milieux concernant l'utilisation des ressources de maternelle 5 ans. Les critères de répartition sont basés sur la convention collective. Il y aurait environ 22 groupes qui auraient une ressource.	
11. Autorisation d'enseigner	Le Centre de services s'est informé auprès de sa fédération concernant les demandes d'autorisation légale d'enseigner. La pratique était que le CSS donne les contrats même si la personne n'a pas l'autorisation légale et lorsqu'elle l'obtient, le CSS réagit rétroactivement. Or, plusieurs personnes étirent les délais et ne remettent pas leur papier. Le SES mentionne que souvent ce sont des délais administratifs et que dans ce cas, ils ne doivent pas être pénalisés. Mme Girard présente un document pour rappeler aux enseignants lors de leur embauche l'importance de faire la démarche pour l'obtention de l'autorisation légale. Le CSS et le SES publiciseront ce document.	
12. Autre sujet : a) Comité pour mieux accueillir et soutenir les employés qui arrivent d'un autre pays	Le CSS a tenu un comité afin de rencontrer des employés issus de la diversité pour discuter des bons coups au niveau de leur accueil et des points à améliorer. Une sensibilisation sera faite auprès de tout le personnel.	